

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

Date de révision: 7 février 2023

Date de publication précédente: 26 août 2022

No de fiche: 476A-2

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC SL-E (Partie A) (LTGY, DKGY, YEL, RD)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Lorsqu'il est mélangé avec la partie B, il peut être utilisé comme revêtement autonome ou il peut être mélangé avec des flocons de silice calibrés et appliqué comme revêtement de sol auto-nivelant. Il peut également être appliqué sous forme de lit de résine et des agrégats peuvent y être insérés pour une résistance au glissement.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Liquide inflammable, Catégorie 4, H227
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360D
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:	H227 H315 H319 H317 H360D H411	Liquide combustible. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut nuire au fœtus. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P201 P202 P210 P261 P264 P272 P273 P280 P302/352 P305/351/338 P308/313 P362/364 P391 P403/235 P405 P501	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS	Classification SGH
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	20 - 30	1675-54-3 *	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	20 - 30	9003-36-5 **	Skin Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
2-éthyl-Hexyl-oxyméthylloxirane (Synonyme: Éther d'éthyl hexyl glycidyl)	5 - 10	2461-15-6	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317
N-méthyl-2-pyrrolidone	0,1 - 0,3	872-50-4	Flam. Liq. 4, H227 Repr. 1B, H360D Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	0 - 0,4	68609-97-2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2B, H320 Skin Sens. 1, H317
Autres Ingrédients:			
Dioxyde de titane	3 - 7	13463-67-7	Non classé*** a
Silice (Quartz)	1 - 3	14808-60-7	Non classé***

* Autre no. CAS: 25068-38-6. ** Autre no. CAS: 28064-14-4.

*** Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

^a Contient moins de 1 % de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$.

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Enlever les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Contacter un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation modérée des yeux et de la peau. Peut sensibiliser légèrement, et causer les éruptions, l'urticaire et autres réactions allergiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Aucune donnée disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

Autres dangers: Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Lavez-vous avant la manutention et après avoir mangé, bu, ou fumé. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Éviter de respirer vapeurs. Éviter de créer et de respirer la poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du sciage ou du décapage.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker entre 10 °C et 32 °C dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	SO	SO
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	SO	SO
2-éthyl-Hexyl-oxyméthylloxirane	SO	SO
N-méthyl-2-pyrrolidone*	SO	SO
Oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	SO	SO
Dioxyde de titane	SO	10
Silice (Quartz)	(alvéolaire)	0,025

* Limite recommandé par l'Association américaine de l'hygiène industrielle (AIHA): 10 ppm (peau, 8 h)

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Valeurs limites biologiques

N-méthyl-2-pyrrolidone:

Paramètre de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Valeur limite biologique	Base	Remarques
5-Hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone	Urine	Fin de poste	100 mg/l	ACGIH	–

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Bonne aération mécanique et échappement local. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépoussiérage appropriées ou humidifiez le produit.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: En cas de dépassement des limites d'exposition ou de vaporisation d'un produit, utiliser un appareil respiratoire approprié.

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc butyle, néoprène ou PVC).

Protection des yeux et du visage: Lunettes de protection

Autres: Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide	pH	n'est pas applicable
Couleur	gris clair, gris foncé, jaune, rouge	Viscosité cinématique à 40 °C	3 206 cSt @ 25 °C
Odeur	doux	Solubilité dans l'eau	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas défini	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas défini	Densité et/ou densité relative	1,31 kg/l
% volatil (par volume)	0%	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Inflammabilité	aucune donnée disponible	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	0%
Point éclair	91 °C	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	données sur les composants	Propriétés explosives	n'est pas applicable
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas applicable
Température de décomposition	n'est pas défini		

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes, et les agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition peut aggraver la situation chez les personnes ayant une indisposition de la peau ou des yeux pré-existante et des allergies de la peau.

Toxicité aiguë -**Par voie orale:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50, rat	> 5 000 mg/kg
2-éthyl-Hexyl-oxyméthylloxirane	DL50, rat	7 800 mg/kg
N-méthyl-2-pyrrolidone	DL50, rat	3 598 mg/kg
Dioxyde de titane	DL50, rat	> 10 000 mg/kg

Par voie cutanée: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
2-éthyl-Hexyl-oxyméthylloxirane	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
N-méthyl-2-pyrrolidone	DL50, lapin	8 000 mg/kg
Dioxyde de titane	DL50, lapin	> 10 000 mg/kg

Par inhalation: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	CL0, rat, 5-8 heures	Non mortel au niveau de saturation de vapeur
N-méthyl-2-pyrrolidone	CL50, rat, 4 h	> 5,1 mg/l (brouillard)
Dioxyde de titane	CL50, rat, 4 heures	> 6,82 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)	Irritation de la peau, lapin	Irritation modérée
Dioxyde de titane	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	Irritation des yeux, lapin	Irritation modérée
Résines époxydiques (no. CAS 28064-14-4)	Irritation des yeux, lapin	Non irritant
Dioxyde de titane	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant
N-méthyl-2-pyrrolidone	Sensibilisation de la peau, souris (OCDE 429)	Non sensibilisant
Dioxyde de titane	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales: Résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700), 2-éthyl-Hexyl-oxyméthylloxirane, N-méthyl-2-pyrrolidone, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]: manque de données.

Cancérogénicité: Le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a classé le dioxyde de titane comme un cancérogène potentiel par inhalation chez l'homme (groupe 2B). Le dioxyde de titane que contient ce produit ne se dissocie pas du mélange ou ne se met pas spontanément en suspension dans l'air, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700), N-méthyl-2-pyrrolidone: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Des études sur animaux ont indiqué que la N-méthyl-2-pyrrolidone affecte la reproduction et est tératogène. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700), Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique: Résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700), Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. 2-éthyl-Hexyl-oxyméthylloxirane: manque de données. N-méthyl-2-pyrrolidone: peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée: Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700), N-méthyl-2-pyrrolidone, Dioxyde de titane: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (no. CAS 9003-36-5)	DSENO subchronique, orale, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 408)	250 mg/kg p.c./jour
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	DSENO subchronique, orale, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 408)	50 mg/kg p.c./jour
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	DSENO subchronique, cutanée, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 411)	10 mg/kg p.c./jour
Résines époxydiques (no. CAS 1675-54-3)	DSENO subchronique, cutanée, 90 jours, souris, mâle (OCDE 411)	100 mg/kg p.c./jour

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations: Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700): modérément toxique pour les organismes aquatiques en cas d'exposition aiguë (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/l chez les espèces les plus sensibles.); NOEC chronique, 21 jours, Daphnia magna (OCDE 211) 0,3 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité

Résines époxydiques: ce produit n'est pas facilement biodégradable. N-méthyl-2-pyrrolidone: facilement biodégradable. Dioxyde de titane: substances inorganiques. Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]: ce produit n'est pas facilement biodégradable (34,7% biodégradation, OECD 301D, 28 jours).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Résines époxydiques: Coefficient de partage octanol/eau ($\log Kow$) = 2,64 – 3,78; facteur de bioconcentration (QSAR) ≤ 31 , faible risque de bioaccumulation. N-méthyl-2-pyrrolidone: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants ($\log Ko/e < 1$). Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]: $\log Ko/e$: 7,25.

12.4. Mobilité dans le sol

Pâte visqueuse Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Résines époxydiques: s'il pénètre dans le sol, ce produit est mobile et risque de contaminer les eaux souterraines. ($\log Koc \leq 3,65$). N-méthyl-2-pyrrolidone: produit ayant selon toute probabilité une mobilité très rapide dans les sols. Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl], $\log Koc$: 7,29e+06, calculé.

12.5. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Les liquides stabilisés et solidifiés mis dans des contenants scellés peuvent être envoyés en décharge dans une installation agréée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: UN3082

TMD: UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (RÉSINES ÉPOXYDIQUES)

TMD: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (RÉSINES

ÉPOXYDIQUES)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: 9

TMD: 9

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: III

TMD: III

14.5. Dangers pour l'environnement

POLLUANT MARIN

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EmS. F-A, S-F

May be shipped as NON-RESTRICTED in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less. (IMDG CODE Amendment 37-14, 2.10.2.7)

OACI/IATA: May be shipped as NON-RESTRICTED in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less. (IATA Dangerous Goods Regulation 56th edition, 4.4 Special Provisions A197)**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0 : Dose minimale avec effet observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND : Non disponible
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Flam. Liq. 4, H227*	Méthode fondée sur des données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Repr. 1B, H360D	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H227: Liquide combustible.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H320: Provoque une irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H360D: Peut nuire au fœtus.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 7 février 2023

Changements apportés à la Sections 3, 5.2, 9.1, 11, 12.2, 12.3, 12.4, 16.

FDS dans cette révision:

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.